

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	18 (1972)
Heft:	12
Rubrik:	Informations générales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

informations générales

Conférence européenne des horaires : les principales relations internationales

Ligne Paris-Lausanne

Une nouvelle relation diurne rapide est créée entre Paris et Lausanne avec départ de Paris-Gare de Lyon à 6 h 45 et arrivée à 11 h 40 à Lausanne. En sens inverse, ce rapide quittera Lausanne à 12 h 30 pour arriver à Paris à 17 h 40, avec arrêt, comme à l'aller, à Dijon. Cette nouvelle paire de trains ne circulera que les jours ouvrables et sera supprimée durant les mois de juillet et d'août. Elle assurera ou relèvera, à Lausanne, les correspondances à destination ou en provenance de Genève, Berne, Neuchâtel et Brigue.

L'actuelle relation diurne Genève-Lausanne-Paris aura un temps de parcours réduit de 40 mn avec départ de Genève à 7 h 29, de Lausanne à 8 h 8 et arrivée à Paris à 13 h 15.

Berne-Neuchâtel-Paris

Une amélioration qui satisfera les usagers de cette ligne a pu être réalisée grâce à une entente intervenue entre la S.N.C.F., les C.F.F. et le B.L.S. Des voitures directes de première et deuxième classes seront acheminées dorénavant dans la paire de trains rapides du matin et du soir. Il n'y aura donc plus de transbordement à Frasne. A l'aller, départ de Berne à 7 h 20 au lieu de 8 h 3, de Neuchâtel à 7 h 57 et de Pontarlier à 8 h 55, avec arrivée à Paris à 13 h 15. Au retour, départ de Paris à 17 h 10 avec arrivée à Pontarlier à 21 h 32, à Neuchâtel à 22 h 24 et à Berne à 22 h 58, soit même marche qu'actuellement, alors que dans le sens Berne-Paris, ce train arrivera à Paris 40 mn plus tôt qu'actuellement.

Ligne Genève-Lyon

Les nouvelles relations suivantes seront assurées entre ces deux villes : Genève, départ à 13 h 10, arrivée à Lyon à 15 h 3 Genève, départ à 19 h 5, arrivée à Lyon à 20 h 58. En sens inverse : départ de Lyon à 6 h 52, arrivée à Genève à 8 h 47. Départ de Lyon à 16 h 10 et arrivée à Genève à 18 h 5.

Un professeur suisse : Jeanne Hersch quitte l'Unesco

par René Lombard

Cet automne prenait fin le mandat de la Suisse au Conseil exécutif de l'Unesco. **Ipsa factio** s'achevait la mission du représentant helvétique à ce conseil : Mlle Jeanne Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève. L'éminent intellectuel occupait ce poste depuis la mort du très regretté Bernard Barbey, en 1970. La grande maison de la place de Fontenoy n'avait déjà plus de secrets pour elle. Non seulement elle avait participé, en tant que membre de la délégation suisse, à de nombreuses sessions de la conférence générale annuelle ; et elle était membre de la Commission nationale suisse pour l'Unesco ; mais encore elle avait été nommée en 1966 directeur de la Division de philosophie de l'organisation internationale. C'est à ce titre qu'elle avait dirigé la publication en 1968 d'un recueil de textes : « Le droit d'être un homme », ouvrage qui avait été remarqué par la critique et le monde des idées.

Jeanne Hersch apportait à l'Unesco la solidité de son bagage humaniste et philosophique. On sait quelles fortes études elle a faites naguère à Genève, à Paris, à Heidelberg, à Fribourg-en-Brisgau. Professeur à l'Ecole internationale, puis à l'Université de Genève en 1956, son sens de la communication et de la chose publique la firent

militer dans le Mouvement fédéraliste européen, comme au parti socialiste. Ses mérites ont été reconnus aux Etats-Unis : elle a été invitée à enseigner à l'Université d'Etat de Pennsylvanie et au Hunter College, à New York. Ses publications sont nombreuses et il faut citer, outre les articles et les traductions (de Karl Jaspers et de Miliusz) les ouvrages suivants : **L'Illusion philosophique** (Alcan, 1936), réédité par Plon en 1965 avec une préface de K. Jaspers ; un roman : **Temps alternés** (LUF, 1942) ; **L'Etre et la forme** (La Baconnière, 1946) ; enfin **Idéologie et réalité** (Plon, 1956). Ce dernier titre est significatif.

Forte personnalité, Jeanne Hersch ne craint pas, en effet, d'aller à contre-courant. Elle a souvent joué un rôle marquant dans les travaux du Conseil exécutif de l'Unesco. On l'a observé encore à la dernière session, à l'occasion de la publication et de la discussion du rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation, que présidait M. Edgar Faure.

Ce rapport, paru aux Editions Fayard sous le titre : « Apprendre à être », contient une foule d'idées novatrices, dont il appartiendra, le cas échéant, à l'expérience de faire le tri, et qui ne sont pas nécessairement applicables au monde entier. Mlle Hersch s'est attachée, à ce propos, à souligner les risques d'une remise en cause générale des formules éprouvées de l'enseignement traditionnel, et l'a fait avec l'autorité qui lui est propre.

A l'occasion du départ de Mlle Hersch, et en son honneur, M. et Mme Pierre Dupont ont offert une réception à l'ambassade de Suisse de Paris, à laquelle assistaient de nombreux amis français et suisses de l'Unesco, et bien entendu le délégué permanent de la Suisse à l'Unesco, M. Charles Hummel, et ses collaborateurs.

R. L

SECTION DE PARIS DE L'UNION TECHNIQUE SUISSE U.T.S.

L'Union Technique Suisse (U.T.S.), est une association d'ingénieurs et d'architectes, d'ingénieurs-techniciens et d'architectes - techniciens dont le secrétariat général est à Zurich. Elle compte, à l'heure actuelle, près de douze mille membres actifs et se divise en un certain nombre de sections locales ou régionales qui groupent tous les membres actifs résidant en Suisse.

Trois sections ont été fondées à l'étranger. Ce sont celles de Paris, Milan et Buenos-Aires. La section de Paris groupe des membres actifs et des membres associés, ces derniers adhérent seulement à la section de Paris en raison de l'intérêt qu'ils portent à ses activités.

Les assemblées mensuelles ont lieu le deuxième vendredi de chaque mois à partir de 20 h 30 à l'adresse suivante :

Café-Brasserie « Le Français », 3, avenue de l'Opéra - Paris-1^{er}. Le président de la section de Paris est M. J.-R. Jordi, ingénieur E.P.C.I., 115, rue du Faubourg-Poissonnière - Paris-9^e - Tél. 878-06-74.

Les assemblées mensuelles ainsi que toutes les manifestations de la section U.T.S. de Paris ont lieu en commun avec le groupe parisien des Anciens Elèves de l'Ecole Technique Supérieure et du Technicum du Soir de Genève A.T.G., dont le correspondant avec le Comité genevois est M. J.-E. Cacheux, Résidence de la Faïencerie, 4, rue Paul-Couderc, 92-Sceaux.

E. S.

Aux compatriotes suisses

BAGGI

votre glacier

38, r. d'Amsterdam (9^e) Tél. 874.01.39 vous signale que pour les fêtes de Noël est à votre disposition pour vous aider à choisir votre bûche glacée.

Heureux Noël à tous.

Communiqué

La Compagnie Swissair, en liaison avec la Fédération des Sociétés Suisses de Paris et la Chambre de Commerce Suisse en France, vous offre l'opportunité de vous rendre aux Etats-Unis, la semaine du 17 au 25 mars 1972.

Deux formules au choix, toutes deux au prix très étudié de 1 562 francs.

1) Une semaine à New York. Comprenant :

- Le transport aérien en classe économique, France-USA-France.
- 7 nuits à l'hôtel Edison en chambres doubles avec salle de bains.
- Les transferts aéroport-hôtel et vice-versa.
- Une visite guidée de la ville.
- Une promenade en bateau autour de l'île de Manhattan.
- Une entrée au Radio City Hall.

2) New York en voiture.

Comprenant :

- Le transport aérien en classe économique France-USA-France.
- 7 nuits à l'hôtel Edison en chambres doubles avec salle de bains.
- Une voiture à disposition pendant toute la durée du séjour.
- Kilométrage illimité permettant de découvrir, en plus de New York, d'autres villes américaines.

Au retour de New York, une journée est prévue en Suisse pour ceux qui désirent rencontrer leur famille ou leurs amis suisses.

Un programme détaillé sera envoyé aux personnes intéressées dès réception du coupon-réponse ci-dessous.

Sans aucun doute, les amateurs seront nombreux à vouloir bénéficier de ce tarif exceptionnel et Swissair aura le plaisir de les accueillir à bord de ses Jets. Veuillez m'envoyer gratuitement et sans engagement de ma part, un programme du voyage UNE SEMAINE A NEW YORK

et NEW YORK EN VOITURE.

NOM

ADRESSE

Si je participe au voyage, je serai accompagné de (nombre de personnes)

Coupon détachable à adresser à Swissair, Service IT, 5, rue Scribe, Paris 9^e.

Liaisons France-Suisse

Au départ de Paris

Tous les vols Swissair sont opérés à partir de l'aérogare d'Orly-Ouest ce qui, compte tenu de la présence d'Air Inter, permet d'excellentes correspondances de et vers les principales métropoles régionales françaises. Pendant toute la période de l'horaire d'hiver, les DC-9 Swissair assureront :

- 6 liaisons quotidiennes (dont une à partir du 1^{er} février 1973 seulement) Paris-Genève et vv.
- 3 liaisons quotidiennes Paris-Zurich et vv.
- 2 liaisons quotidiennes Paris-Bâle/Mulhouse et vv. (Une seule liaison le dimanche dans le sens Paris-Bâle/Mulhouse et le samedi dans l'autre sens.)

Au départ de Nice

Genève et Zurich bénéficient toujours, chacune, d'une liaison

Société des peintres sculpteurs et architectes

Vous soutiendrez les efforts de nos artistes en vous faisant recevoir membre associé de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses, de la Section de Paris (152, boulevard du Montparnasse - Paris XIV) et vous recevrez, chaque année, une gravure originale tirée à votre intention.

Cotisation F 25.— par an. C.C.P. Paris - 22 13965 ou par ch. bancaire à l'adresse précitée.

Nom

Adresse

Mode de paiement

quotidienne en DC-9, dans chaque sens, avec Nice.

Vols Cargo

Le DC-9F « tout cargo » Swissair continue à effectuer 3 fois par semaine (Me, Je, Sa) la rotation Zurich-Paris-Zurich.

Retraite française pour les Suisses ayant travaillé en France

Tous les Suisses (ou leurs veuves) ayant travaillé en France avant 1947 pour les cadres, et antérieurement à 1962 pour les salariés non cadres ont droit à une retraite française **absolument gratuite**, donc sans rachat ni versement pour toutes les années d'activité antérieures soit à 1947, soit à 1962.

Les emplois cadres sont des emplois de direction tels que : ingénieurs, directeurs commerciaux, chefs comptables, techniciens, etc., pour les salariés non cadres, il s'agit de tous les autres emplois.

Pour obtenir ces retraites qui sont absolument indépendantes de celles de la Sécurité sociale, il est seulement nécessaire d'avoir travaillé en France, dans une société française ou étrangère, et d'avoir occupé un emploi salarié.

L'importance de ces retraites est fonction du nombre des années d'activité et de l'importance des salaires, par année d'activité valide la retraite peut évoluer entre 110 et 1 400 F, soit pour 10 années de 1 100 F à 14 000 F selon l'importance des salaires.

La veuve peut recevoir 60 % de la retraite de son mari, même si les anciens employeurs ont disparu, il est possible d'obtenir cette retraite.

Si vous pensez pouvoir obtenir bénéficier de ces retraites, écrivez à M. Sicaud, 17, chemin des Fortes-Terres à 95300 Pontoise, tél. 464-21-92, qui vous donnera toutes indications pour constituer votre dossier ou qui s'en chargera sur votre demande.

Nous avons besoin de votre aide

La Maison Suisse de Retraite sollicite votre concours et celui de vos amis.

Elle doit pouvoir compter sur le soutien financier et moral de tous les Suisses.

Retournez-nous signé le bulletin d'adhésion de membre ci-dessous. Aidez-nous à recruter d'autres membres. Nous vous en remercions d'avance.

Le soussigné autorise la **Maison Suisse de Retraite** à Issy-les-Moulineaux à l'inscrire sur la liste des Membres actifs à cotisation annuelle de 30 F (50 F par couple).

Membres honoraires à cotisation unique de 500 F au minimum (versés en une fois).

(Biffer la catégorie qui ne vous convient pas.)

Le 19.....

Nom et prénoms

Adresse

Lieu d'origine (Canton)

Signature :

14, rue Minard, 92130 - Issy-les-Moulineaux. C.C.P. Paris 7.164-42. Téléphone 642.21.41.

AVIS

La Maison suisse de retraite dispose de quelques chambres pour personnes valides (Suisse uniquement).

Ecrire pour tous renseignements à la Direction de la Maison suisse de retraite, 14, rue Minard - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Abonnés !

Devant établir un nouveau fichier en raison du code postal, nous vous informons que votre service sera automatiquement suspendu si vous n'avez pas encore réglé à ce jour votre abonnement.

L'administration.

Hâitez-vous : paiement par C.C.P. 12-273-27 ou par chèque bancaire à la Rédaction du **MESSAGER SUISSE**, 17 bis, quai Voltaire - 75007 PARIS.

Prix de l'abonnement F 20.— (ab. de soutien à partir de F 25.—).

Un des piliers de la Communauté Helvétique Parisienne d'avant-guerre vient de disparaître

Les Suisses de France ont appris avec tristesse la mort à Thoune, de M. Hermann Stamm - Nion, qui fut un des piliers de la Communauté helvétique de Paris d'avant la Seconde Guerre Mondiale, et qui conserva des liens très étroits avec nos diverses sociétés et institutions suisses de la capitale française.

Evoquer le nom de Hermann Stamm-Nion, c'est faire revivre la belle époque d'entre Deux guerres, celle où notre communauté comptait plus de 100 000 compatriotes sur les rives de la Seine, où chaque dimanche toute la presse parisienne publiait le compte rendu des matches où l'équipe de football suisse de Paris, était au premier rang et accumulait les victoires, où nos sociétés étaient nombreuses, enthousiastes et voyaient constamment des jeunes arriver de Suisse renforcer leurs rangs, et apporter le souffle vivifiant de l'air de la mère Patrie. Hermann Stamm-Nion était au centre de toutes nos activités. Président de l'Union Sportive suisse, membre du Comité de la plupart de nos sociétés, Vice-Président de la Chambre de Commerce Suisse en France, il fut un des promoteurs et l'un des premiers importants donateurs en faveur de l'Hôpital Suisse de Paris.

Apôtre de l'amitié franco-suisse, il fut fait sous la III^e République, Chevalier de la Légion d'Honneur. Nos autorités lui confieront au début de la guerre de 1939, le commandement du train spécial qui rapatriait en Suisse nos compatriotes dont la déclaration de guerre avait interrompu les activités et dont un certain nombre était mobilisable.

En Suisse, Hermann Stamm-Nion s'installa à Thoune dans cet appartement de la Bahnhofstrasse qui fut pour les Suisses de Paris un centre d'accueil et qui lui permettait de rester en contact intime avec ses amis de France et de leur rendre mille services. Agé seulement de 21 ans il devint représentant du consortium SELVE en France, aussi connaissait-il tous les rouages de cette importante entreprise métallurgique et rentré au pays il devint rapidement Directeur des Usines Métallurgiques Suisses SELVE & Cie, à Thoune, auxquelles il donna une impulsion nouvelle, développant une activité internationale très importante, occupant des milliers d'ouvriers.

Lors du Tir Fédéral de Thoune, en 1969, H. Stamm-Nion invita tous les tireurs suisses de Paris et leurs familles à une soirée mémorable et féerique. Il loua pour cela un des grands bateaux du lac de Thoune et emmena une centaine de Suisses de France et leurs amis Français en une promenade sur le lac qui dura quatre heures avec un buffet somptueux préparé par les chefs des grands

hôtels de la région. Un orchestre fit danser nos compatriotes émerveillés par la beauté du paysage nocturne et par la prodigalité de cette réception où le champagne coula à flot, durant toute la soirée, tandis que notre hôte égrénait avec d'anciens amis les souvenirs de nos Sociétés suisses de Paris.

Le 2 août dernier, dans la chapelle du cimetière de Thoune, où avait lieu la cérémonie funèbre, c'était une couronne de la Société suisse de Tir de Paris qui était en place d'honneur près du cercueil.

Impossible de narrer en quelques lignes les activités de celui qui fut un des dirigeants de notre communauté helvétique parisienne, et qui, rentré dans sa Patrie continua à s'intéresser passionnément à la vie des Suisses de Paris, leur apportant, avec une générosité jamais en défaut, aide et conseil.

La mort de Madame Stamm-Nion en 1957, qui fut pour lui une collaboratrice dévouée, laissa un grand vide dans la vie de celui dont le souvenir demeurera parmi nous comme celui d'un compatriote de grande classe. Sa mort dans sa 88^e année à la suite d'une faiblesse cardiaque le 30 juillet 1972, fut une grande perte. A sa famille, et tout particulièrement au Colonel et à Madame Fenner qui l'entourèrent de leur affection durant toutes ses dernières années, les Suisses de Paris adressent leurs condoléances émues.

Robert Vaucher.

Droits et devoirs politiques des Suisses de l'étranger

Allocution prononcée par M. Rodolphe de Planta, Président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris, devant l'Assemblée plénière du 26 août 1972 à Berne

Pour traiter le thème Droits et Devoirs politiques des Suisses de l'étrangers, je compte évoquer d'une part les droits politiques tels qu'ils existent actuellement au bénéfice des Français établis hors de France, en y ajoutant un certain nombre de remarques ; d'autre part, je pense parler de quelques devoirs des Suisses de l'étranger qui me paraissent essentiels.

Le **système français** est souvent cité en exemple, et pour cause, car la France est un pays adjacent au nôtre, dans lequel vivent 90 000 Suisses (soit près d'un tiers des Suisses domiciliés à l'étranger), les Français de l'étranger ont certains droits politiques, que nous n'avons pas encore, et en plus ils sont représentés au Sénat.

Afin de pouvoir apprécier le système français, il est cependant nécessaire d'en parler un peu plus : Les Français de

l'étranger ont quatre moyens pour se faire entendre par leur mère Patrie. Premièrement, **6 sénateurs** (sur 280 environ) assurent leur représentation au Sénat. Deuxièmement, le **droit de vote** leur est donné à certaines occasions et sous certaines conditions. Troisièmement, le **Conseil supérieur des Français de l'étranger**, qui correspond un peu, avec des caractéristiques différentes, à la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH ; et quatrièmement, les missions diplomatiques et consulaires, dont une partie des fonctions consiste à intervenir en faveur des Français de l'extérieur et à les aider à résoudre leurs problèmes.

Pour ce qui concerne le premier point, il me paraît important de savoir que les **6 sénateurs sont élus par le Sénat**, sur proposition du Conseil supérieur des Français de l'étranger. Ce **Conseil supérieur** est composé de 10 membres de droit (fixés par la loi) plus 10 membres désignés par le Ministre des Affaires étrangères plus une centaine de membres élus. Le **Président du Conseil est le Ministre des Affaires Etrangères**. Les membres élus représentent les associations des Français établis hors de France mais ils sont élus par des collèges électoraux qui eux fonctionnent sous le **contrôle des chefs des missions diplomatiques**. Ils sont constitués par des délégués des organismes français reconnus habiles à se faire représenter, c'est-à-dire qui ont une activité d'intérêt général, un certain nombre de membres, etc. Or, c'est le **chef de la mission diplomatique qui établit la liste des organismes habilités à désigner les délégués**

Tout cela paraît assez compliqué. Mais pour vous faire sentir la philosophie du système, je vous propose l'illustration suivante :

C'est comme si la présidence de la Commission des Suisses de l'étranger était assurée par le chef du Département politique fédéral. C'est comme si les représentants de l'intérieur de la Commission des Suisses de l'étranger étaient désignés par le Département politique fédéral. Et c'est comme si les représentants de l'extérieur de la Commission des Suisses de l'étranger étaient élus par l'Union des Suisses de France ou une organisation faîtière correspondante dans un autre pays, dont les associations ne pourraient être membres qu'avec l'approbation de l'Ambassadeur de Suisse en France ou dans le pays respectif, qui lui-même est directement sous l'autorité du Département politique fédéral ! J'arrive au deuxième point. A l'occasion de certains votes, et sous certaines conditions, les Français de l'étranger ont le **droit de vote**. Cela n'est en fait valable que pour l'élection du **Président de la République et pour le référendum**, du type français naturellement (qui correspond selon le vocabulaire suisse, plutôt à un plébiscite). A l'occasion des élections législatives et municipales, les Français domiciliés hors de France n'ont pas le droit de vote. Par ailleurs, pour

s'exprimer aux élections présidentielles ou au référendum, les Français de l'étranger doivent **s'inscrire dans un bureau de vote dit « de rattachement »**. Sur la base de certaines justifications telles qu'ancien domicile, lieu de naissance, résidence secondaire, etc., leur inscription est admise. Ils doivent **se rendre sur place pour voter** ou s'ils le souhaitent, ils peuvent établir par pacte authentique devant le Consul une procuration en faveur d'un autre électeur de la même circonscription, qui, lui, vote sur place.

Quant au troisième point, les Français de l'étranger peuvent se faire entendre par le biais du Conseil supérieur des Français à l'étranger, qui recueille en effet des questions, des suggestions, des requêtes, peut en débattre et le cas échéant les soumettre au Ministère des Affaires Etrangères. Finalement il est évident qu'un certain nombre de problèmes sont acheminés aux instances compétentes par les missions diplomatiques et consulaires.

Permettez-moi à ce stade de faire quelques remarques :

- Il semble judicieux qu'un certain nombre de personnalités représentent au sein d'une des Chambres du Parlement les intérêts des Français de l'étranger.
- Le système d'élection de ces représentants tel qu'il existe en France ne saurait cependant en aucun cas être retenu pour la Suisse.
- Quant au droit de vote des Français établis hors de France, il est très limité et son exercice soumis à bon nombre de contraintes.
- Notons également que les Français, même de l'intérieur, ne sont jamais appelés à s'exprimer sur des projets de lois précis comme les Suisses sont appelés à le faire dans le cas de l'initiative populaire ou du référendum, du type suisse.
- Par ailleurs, je sais que la participation aux votes accessibles aux électeurs français de l'étranger est extrêmement faible. Elle varie entre 28 à 45 000 votes exprimés sur 660 000 électeurs potentiels, soit de 4 à 6 %.
- Les autorités françaises sont d'autre part parfaitement conscientes des problèmes que posent le vote, qui est un acte politique sur territoire étranger, la propagande électorale, l'information et la formation civique en général insuffisante.
- Quant au Conseil supérieur des Français de l'étranger, son encadrement à différents niveaux par le Ministère des Affaires Etrangères, paraît assez choquant et, en tout cas, contraire au sentiment profond du citoyen.
- A l'inverse, une institution comme la Commission des Suisses de l'étranger, indépendante du Département politique fédéral, semble pouvoir se développer et atteindre une repré-

sentativité des Suisses de l'étranger parfaitement valable ; ceci notamment du fait de l'augmentation permanente du nombre des délégués élus par leur groupement respectif.

A la suite de cette petite étude, et des conversations que j'ai eues avec un certain nombre de Suisses établis en France, je me permets de relever quelques idées générales auxquelles me paraissent pouvoir souscrire la plupart d'entre nous :

- **Le droit de vote en matière fédérale doit être conféré aux Suisses établis à l'étranger.**
- Tout le monde conçoit que dans l'intérêt général et national supérieur, l'exercice du droit de vote doit être soumis à certaines contraintes.
- D'autre part, il est bien possible que la participation au vote sera faible. Ceci n'est pas une raison suffisante pour abandonner le principe.
- Une représentation des Suisses de l'étranger au sein des Chambres fédérales est parfaitement concevable. Mais c'est à un stade ultérieur que l'étude du principe et de son application est à reprendre.
- La voie suivie par la Commission des Suisses de l'étranger et de la NSH est bonne. Elle est à suivre dans le même sens.

Avant de conclure, j'aimerais dire quelques mots sur le deuxième volet du thème d'aujourd'hui, à savoir, sur les **devoirs des Suisses de l'étranger**. Il me paraît essentiel de mettre en relief les points suivants :

- Le jour où les Suisses de l'étranger auront la possibilité de voter, il faudra qu'ils exercent effectivement ce droit.
- En vue de ce jour, ils doivent d'ores et déjà s'intéresser de très près à la vie politique et sociale de notre patrie.
- Pour la plupart des Suisses domiciliés à l'étranger, il est difficile de participer activement à la vie intérieure du pays (en faisant par exemple du service militaire ou en participant à la vie cantonale et communale). On peut cependant rappeler à tous que des problèmes existent partout, et je pense en particulier à ceux des communautés suisses de l'étranger : Il est par conséquent de première importance que tous participent d'une façon ou d'une autre à la vie de leur communauté à l'étranger.
- Finalement, je crois que c'est le devoir de chacun de contribuer par son attitude constante et ses actes journaliers à maintenir et à fortifier l'image de la Suisse dans son pays d'accueil.

Pour conclure, **les droits politiques, nous les voulons ! Ces devoirs, nous nous en chargeons !**

R. de Planta.

Lyon

Le 4 novembre dernier le Comité de la Société Suisse de Bienfaisance de Lyon organisa, pour la vingt-quatrième année, le déjeuner de l'amitié devenu une tradition.

Aux côtés des hôtes de cette journée (une quarantaine de protégés de la société) prirent part à ce repas patriotique et amical une centaine de membres bienfaiteurs qui créèrent, par leur chaleureuse sympathie, une ambiance des plus réconfortantes.

Cette réunion, placée sous la présidence d'honneur de M. le Consul général, de Mme Cuttat et de M. Paul Gruaz, Président, fut une réussite.

Elle eut lieu comme d'habitude dans le carnotzet de la Maison suisse, agréablement fleuri. Plusieurs Présidents des sociétés suisses de la région lyonnaise et les marraines de nos protégés étaient présents. Ils contribuèrent par leur présence dévouée au succès de cette manifestation d'entraide qui, chaque année, prend de plus en plus d'importance dans les activités de la communauté helvétique de Lyon.

Errare humanum est Bordeaux

Le code postal de notre consulat est le 33080 Cedex.

Foyer helvétique Marseille

Cherchons pour notre foyer un couple sans enfant.

Lui : homme toutes mains, léger jardinage.

Elle : sachant cuisiner.

Logement assuré dans petit pavillon indépendant.

Bandol - 15 octobre 1972

Une cérémonie très cordiale et empreinte d'optimisme a consacré le jumelage de la ville de Bandol avec celle d'Onex. M. Fabre, maire de la station

varoise, et M. Pierre Jaccard, maire d'Onex accompagné des membres du Conseil administratif, ont signé la charte en présence de nombreuses personnalités.

Le Consul général de Suisse à Marseille avait délégué M. Gilbert Schlaefli, Vice-Consul, qui a participé à cette manifestation en compagnie de M. Georges Abadie, Sous-Préfet de Toulon, et M. Bayle, député.

Avis

Chers lecteurs, chers abonnés,

Depuis le 1^{er} janvier 1969, le prix de l'abonnement de notre revue est resté inchangé, malgré les nombreuses augmentations que nous avons eues à subir : frais d'impression, d'expédition, etc. Actuellement, nous nous voyons dans l'obligation de le porter à F 20. A cet effet, vous trouverez dans ce numéro un mandat destiné à régler votre abonnement 1973. Nous souhaitons que vous soyiez nombreux à le remplir malgré cette petite différence. Les abonnements de soutien à partir de F 25 seront toujours les bienvenus.

Vous remerciant de votre fidélité, nous vous souhaitons, malgré cette petite restriction, un joyeux 1973.

Allô, allô,
Quel est l'abonné qui pourrait nous envoyer l'exemplaire n° 12 de 1969 ? Nous en avons un urgent besoin pour notre collection. Merci d'avance.
L'administration

Astérix chez les Helvètes

Passionnés d'histoire suisse, chers petits amis, lisez et relisez les aventures d'« Astérix chez les Helvètes ». Il est vrai que le héros intéresse aussi les grands ; raison de plus pour en faire un cadeau de Noël.